



**HAL**  
open science

## Synthèse de la table ronde n° 3: "Développement agricole et réduction de la pauvreté"

Jean-Philippe Bugnicourt

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Bugnicourt. Synthèse de la table ronde n° 3: "Développement agricole et réduction de la pauvreté". 2010. hal-00925632

**HAL Id: hal-00925632**

**<https://hal.science/hal-00925632>**

Preprint submitted on 8 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



"De la terre à l'aliment, des valeurs aux règles"  
Rencontres Lascaux - 28 & 29 juin 2010

## Synthèse de la table ronde n° 3 « Développement agricole et réduction de la pauvreté » \*

**Jean-Philippe BUGNICOURT,**  
Ingénieur d'étude « Lascaux »

Président de séance :

**G. Farjat**, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis

Participants :

**O. Diallo**, Éleveur peul au Mali

**P. Leparoux**, Association France Palestine Solidarité 44 (en lieu et place de F. Khaddirat)

**A. Quilcue**, Porte-parole de la Communauté indigène Nasa (Colombie)

**Rajagopal PV**, Président de Ekta Parishad

---

« *Quatre représentants, quatre pays, quatre causes liées à et par la Terre* ». Le besoin s'en faisait-il vraiment ressentir ? Pour ceux qui continueraient d'ignorer les rapports qui unissent l'homme à la terre, la terre à l'aliment et l'aliment à l'homme, ceux qui n'auraient encore conscience ni de leur réalité, ni de leur intensité, les récits de combats quotidiens des intervenants de cette troisième table ronde achèveront de leur ouvrir les yeux.

Ce lien entre la terre et l'aliment est une lapalissade pour **Ousmane Diallo**. Les Peuls, peuple d'éleveurs de la région sahélo-saharienne auquel il appartient, considèrent, en effet, la terre comme nourricière par nature. L'homme, qui est arrivé au monde, trouve en elle les

---

\* Le programme Lascaux est un programme européen entant dans le cadre du 7e PCRD - Programme spécifique "IDEES" – ERC (Conseil Européen de la Recherche) – *Grant agreement for Advanced Investigator Grant* (Sciences sociales, 2008). Il porte sur le nouveau droit agroalimentaire européen, examiné à l'aune des problématiques de la sécurité alimentaire, du développement durable et du commerce international. Il est dirigé par François Collart Dutilleul, professeur à l'Université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France (pour plus d'informations, consulter le site de Lascaux : <http://www.droit-aliments-terre.eu/>).

**Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier du Centre européen de la recherche au titre du septième programme-cadre de la Communauté européenne (7e PC / 2007-2013) en vertu de la convention de subvention CER n° 230400.**



Le document est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France (CC Attribution-Noncommercial-No Derivative Works 2.0 France License)



"De la terre à l'aliment, des valeurs aux règles"  
Rencontres Lascaux - 28 & 29 juin 2010

moyens de s'alimenter et de se guérir. C'est dire qu'elle est, très simplement, indispensable à sa vie et que la seule exigence qui s'impose à l'homme est d'apprendre à bien gérer son moyen de subsistance.

**Ousmane Diallo** s'interroge toutefois sur l'évolution du droit ou, plutôt, sur celle des mentalités humaines. Il rappelle qu'en 1818, afin d'apaiser éleveurs et agriculteurs et mettre fin aux conflits provoqués par les transhumances et les dégradations des cultures par le bétail, le Pouvoir impérial peul avait défini les périodes au cours desquelles les migrations devaient avoir lieu. Le système a fonctionné, pérenne, pendant plus d'un siècle et demi, sans règle écrite, avec pour seul principe le respect de la parole donnée. Il a suffi toutefois d'une grave sécheresse survenue en 1973 pour que les hommes décident de changer les règles. Au droit oral ont succédé des textes (lois ou contrats) qui, bien que votés ou signés, ne sont finalement respectés ni par les hommes qui ne les connaissent pas (problème de traduction dans une langue française qui n'est pas maîtrisée par tous ; problème de diffusion de l'écrit, par ailleurs trop fréquemment sujet à réformes), ni même par ces nouveaux législateurs qui semblent convaincus que leur puissance – économique – autorise toutes les violations.

Aussi appelle-t-il à se concentrer avant tout sur les moyens de « *contraindre tout le monde au respect de ce que tout le monde a accepté* ». Un appel relayé par **Aïda Quilcuc** qui, depuis plusieurs décennies, milite activement pour la protection des droits, notamment territoriaux, de la communauté autochtone dont elle est une représentante et, au-delà, de l'ensemble des communautés indigènes du continent américain. Ainsi, si la [Constitution colombienne](#) reconnaît et garantit formellement le droit des populations indigènes à la terre de leurs ancêtres, en pratique, le sol suscite trop de convoitises (mines, eau, gaz, pétrole) pour retenir l'État d'autoriser les multinationales à en exploiter les richesses.

Quel est précisément son message ? **Aïda Quilcuc** n'est pas hostile par principe au développement. Elle défend deux idées simples : d'une part, le développement économique doit intégrer le paramètre « *terre* » et se donner aussi pour ambition de la protéger ; d'autre part, la vie mérite d'être préservée tant à l'échelle locale que nationale et internationale, dans le respect de la diversité des cultures et des hommes. Les communautés ont, chacune, un rapport particulier à la terre et le droit doit s'abstenir de nier ces différences.

L'eau constitue également un enjeu crucial. En Colombie, où sa privatisation est en projet, mais aussi dans le Moyen-Orient. **Fathi Khaddirat**, par la voix de **Pierre Leparoux**, dénonce, en effet, l'emprise des autorités israéliennes sur la vallée du Jourdain et leur mainmise délibérée sur l'eau.

Cette région de la Cisjordanie, connue pour être particulièrement fertile et productive, est tributaire de l'exploitation des nappes phréatiques et du fleuve. Or, les règles applicables à la vallée du Jourdain, qui a été placée sous contrôle intégral d'Israël, créent des discriminations au préjudice des paysans palestiniens qui sont contraints, dès lors, de devenir des « *sans terre* » travaillant comme ouvriers agricoles dans les colonies (achat d'intrants et



"De la terre à l'aliment, des valeurs aux règles"  
Rencontres Lascaux - 28 & 29 juin 2010

d'engrais ou approvisionnement en eau auprès de compagnies israéliennes titulaires d'un monopole légal, distorsion de la concurrence au moyen de la création de zones franches au bénéfice exclusif de producteurs israéliens, etc.).

Lutter de façon non-violente contre les politiques concourant à la paupérisation des populations et faire en sorte que les plus démunis conservent la maîtrise de leurs ressources vitales (tout particulièrement, la terre et l'eau) sont les maîtres-mots du mouvement [Ekta Parishad](#), dirigé par **Rajagopal PV**. À l'instar des autres intervenants, ce dernier s'étonne et regrette que les lois restent assez largement inappliquées. Pourtant, l'Inde a engagé en 1950 une réforme agraire ambitieuse afin de mettre fin au système des *Zamindars*, directement hérité de la période postcoloniale : l'*U. P. Zamindari Abolition Act* entendait supprimer les « *possesseurs du sol* », ces gros propriétaires fonciers qui louaient leurs terres à des paysans souvent pauvres et à qui ils faisaient, en outre, crédit à des taux usuriers. Il s'agissait alors d'éliminer tout intermédiaire entre le travailleur de la terre et l'État, le garant de celle-ci, et de redistribuer, au profit du premier, une partie du sol et de ses ressources. Cependant, les réticences ont été nombreuses dans cette société de castes et la réforme n'a pu produire les effets escomptés : une majorité détient encore la majorité des terres exploitées par des ouvriers agricoles et sans terre (*cf.* pour davantage de détails, [l'article de D. Thorner intitulé « L'Inde d'aujourd'hui : le problème agraire »](#)). On a alors pensé à établir des plafonds de superficie par famille, mais les grands propriétaires ont contourné les prescriptions légales en divisant artificiellement les terres entre les membres de leur famille ou leurs amis.

En dépit de l'existence de textes forts organisant la répartition équitable des terres, l'Inde continue d'ignorer son propre droit. Là est le ressort des [« Marches » d'Ekta Parishad](#) : mobiliser des milliers de personnes à travers le pays afin d'exercer sur les pouvoirs publics une pression destinée à les rappeler à l'exécution de leur obligation la plus élémentaire dans toute démocratie – cette forme de pouvoir que Gandhi définissait comme la « *capacité du peuple à contrôler l'État quand celui-ci abuse de son pouvoir* ».

L'exemple de ces manifestations sans équivalent (en 2007, 25 000 personnes ont ainsi "marché" sur New Delhi) comme l'ensemble des témoignages montrent en définitive que ce n'est pas la confiance dans la loi qui est altérée, mais dans ceux qui sont, les premiers, censés en assurer l'application. Le droit peut constituer un outil de protection efficace ; aussi faut-il réfléchir à la manière de le rendre effectif et justiciable.